

## **Enseignements artistiques au lycée Alphonse Daudet / questions - réponses**

### **Quels sont les enseignements artistiques proposés au lycée Alphonse Daudet ?**

Pour les élèves arrivant en classe de seconde, il est possible de choisir soit l'enseignement d'exploration (E.D.E) de création et activités artistiques, soit l'enseignement facultatif "Arts Plastiques". Il est tout à fait possible de s'inscrire aux deux enseignements.

### **Quelle est la différence entre ces deux enseignements ?**

#### **E.D.E " Arts Visuels"**

Comme son nom l'indique l'enseignement d'exploration "Arts Visuels" permet la découverte d'un champ étendu : arts plastiques (le dessin, la peinture, la sculpture et les nouveaux médias), le cinéma et la photographie, dans leurs diverses réalités (technique, économique et artistique). Cette enseignement conduit l'élève à une pratique culturelle "ouverte" et lui permet de découvrir les enjeux des domaines artistiques concernées, les possibilités cursus de formation et les voies professionnelles auxquels ils conduisent (voir le Bulletin officiel spécial n ° 4 du 29 avril 2010). Les productions réalisées durant le cours auront pour but de rendre compte visuellement de cette pratique culturelle : expérimentations, création , communication visuelle... Horaire 1H30.

Enseignement facultatif "Arts Plastiques" L' enseignements facultatif arts relève de la formation culturelle générale proposée au lycée. Cet enseignement est ouvert à tous les élèves du lycée et correspond à la poursuite de l'enseignement arts plastiques commencé au collège. Il conduit à une pratique artistique en liaison directe avec l'histoire des arts plastiques. En seconde Le programme autour d'un unique questionnement portant sur les relations qu'entretiennent « la forme » et « l'idée ». Ses enjeux seront traités à l'intérieur de deux champs d'étude principaux : le dessin et la matérialité. Horaire 3H.

Ces deux enseignements ont pour spécificité de développer l'ouverture d'esprit et de comprendre de manière privilégiée la création artistique. La place de la pratique artistique n'y joue pas le même rôle, dans l'option facultative elle permettra de développer des aptitudes et des attitudes créatives, dans les arts visuels d'en comprendre leurs enjeux professionnels et culturels dans notre société.

Les deux enseignements se complètent.

### **Quelles sont les possibilités en fin de seconde ?**

Il est possible dans les deux cas soit de :

- poursuivre les arts plastiques dans le cycle terminal : il correspond à l'enseignement obligatoire (classe de première) et à l'enseignement de spécialité au choix (classe terminale). Uniquement possible en série L. Ce cycle terminal conduit au baccalauréat général, série L. (avec une épreuve orale sur dossier pour la pratique et une épreuve d'écrit pour la culture).
- poursuivre l'option facultative. Ouverte à toutes les séries. Cette option permet de passer l'épreuve facultative au baccalauréat. Coefficient 2, si elle est choisie comme première option (seuls les points au dessus de la moyenne comptent !)

### **A quels élèves s'adressent ces enseignements ?**

A l'exception du niveau nécessaire pour le passage en seconde, aucun niveau spécifique artistique ni culturel n'est requis mais ces deux enseignements s'adressent particulièrement aux élèves ayant :

une bonne ouverture d'esprit,

et/ou

de la curiosité pour l'Art,

et/ou

le désir de pratiquer

ou encore

une pratique personnelle déjà existante (y compris avec les nouvelles technologies, d'internet à la photophonie).

### **•Comment s'inscrire ?**

Pour les Arts Visuels

Ils font partis du choix d'un second enseignement d'exploration.

Par l'intermédiaire des demandes de vœux données au conseil de classe en fin de troisième. Une lettre de motivation peut accompagner vos vœux. Une fois votre passage en seconde validé, votre demande sera examinée par une commission au Rectorat fin juin.

Cet EDE ayant des places limitées, il est important de l'inscrire comme premier voeu (au risque de ne pas être pris). Dans le cas où vous ne seriez pas pris, vous pouvez contacter le lycée pour vous inscrire sur une éventuelle liste supplémentaire.

Les éléments nécessaires pour être reçu dans cet E.D.E :

Il faut bien sûr avoir le niveau pour passer en seconde, toutes les notes sont prises en compte y compris bien sûr la note d'arts plastiques. Une dérogation est nécessaire si vous n'êtes pas du secteur.

Dans le cas où la candidature n'est pas retenue, il sera tout à fait possible d'accéder en classe de première en «option obligatoire» d'arts plastiques (si le passage en première littéraire est validée ), il faut prendre alors l'option facultative pour se mettre à niveau (ou la prendre en seconde).

Pour l'enseignement facultatif :

Ce choix n'apparaissant pas dans la fiche de vœux en fin de troisième, vous pouvez l'inscrire au crayon ou le signaler au lycée.

Le plus sûr est vous inscrire au moment du retour de votre dossier d'inscription dans le lycée.

Une inscription est également possible à la rentrée (uniquement en fonction des places disponibles).

### **Quelle est la différence entre arts plastiques et arts appliqués ?**

Les arts plastiques sont l'ensemble des arts relatifs à l'élaboration (création, invention) de formes.

Les arts appliqués, comme le nom l'indique, appliquent les arts plastiques dans la création de formes dont la fonction est utilitaire.

En lycée la section arts plastiques conduit à un baccalauréat général, et se veut comme un apport culturel, alors que les arts appliqués conduisent à un bac professionnel.

### **Que peut-on faire après le baccalauréat L spécialité arts plastiques ?**

Les débouchés sont les mêmes que pour les autres élèves de série Littéraire, avec un “plus” de pratique et de culture artistique et une aptitude à mettre en place des projets (de l'idée à la réalisation) :

- les métiers de l'image (Métier de l'image numérique, métiers de l'images animées, métiers de la photographie, école d'art..) les métiers du patrimoine (architecte, urbaniste, paysagiste, conservateur, gestion culturelle, métiers liés aux marchés de l'art, commissaire-priseur, école du Louvre...).

- les métiers d'arts (art de la terre et du feu, art du bâtiment et de la pierre, art du bois et du meuble, art du livre, de l'estampe, du graphisme, arts du métal, arts textiles et de la mode, bijouterie, orfèvrerie, horlogerie, art du verre...).

- les métiers de la recherche et de l'éducation (histoire de l'art, archéologie, esthétique, enseignant d'arts plastiques, professeur des écoles...) les métiers des arts appliqués (designer, décorateur, maquettiste, architecte d'intérieur, infographiste, concepteur de mobilier, métier de la mode, du textiles, du costumes...)

- les métiers du livre et de l'édition numérique...

Des sites pour aller plus loin?

[Education arts et culture Le guide des formation du ministère de la culture](#)

[Ecole du Louvre](#)

[L'IUt de l'image numérique \(Arles\)](#)

[L'école nationale supérieure de la photographie \(Arles\)](#)

[Supinfocom \(Arles\)](#)

[spécial formation telerama.fr](#)

[CNAP](#)

Des questions à poser ? [artsplastiquesdaudet@free.fr](mailto:artsplastiquesdaudet@free.fr)

Site de la section Art Daudet : <http://artsplastiquesdaudet.free.fr>

twitter : [http://twitter.com/Culture\\_Daudet](http://twitter.com/Culture_Daudet)

Site du Lycée Daudet : <http://www.lyc-daudet.ac-aix-marseille.fr/spip/>

